

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation ordinaire

Titre : Une campagne d'évangélisation dans l'espace public, pourquoi la Municipalité a-t-elle délivré son autorisation ?

Initiant-e(-s) : Ilias Panchard et consorts

On croit rêver mais c'est bien réel : du 16 au 17 août dernier, une « campagne d'évangélisation » a été organisée dans l'espace public au cœur de Lausanne. Sur la place Chauderon, de 15h à 19h30, des prédicateurs invités par le « centre évangélique pour le salut » ont prêché une parole religieuse en pleine ville.

Munis de micros, sur une scène et derrière un pupitre devant plusieurs dizaines de chaises plus ou moins bien garnies, l'autoproclamé « prophète » Chris et « l'évêque » Franck sont intervenus sur le thème « préparons-nous pour le retour du Christ ».

« Acclamer la parole de Dieu », « Amen », « Alléluia » ; vraisemblablement présenté comme un concert de musique, il s'agissait bel et bien d'un prêche religieux.¹

Quelques recherches concernant le « centre évangélique pour le salut », organisateur de la manifestation, nous amène notamment à un groupe Facebookⁱⁱ sur lequel figurent des vidéos appelant notamment à « se libérer des pensées homosexuelles », être « délivrées de l'homosexualité » ou guérir le VIH par la prière.

La présente interpellation vise à comprendre comment une manifestation à visée religieuse a pu se tenir dans l'espace public au cœur de Lausanne. Il s'agit notamment de questionner le déroulé de l'affaire et l'action des pouvoirs publics.

Au vu des éléments précédents, nous posons ces questions à la Municipalité :

1. La Municipalité était-elle informée de l'organisation de cette manifestation ?
2. Une demande de manifestation a-t-elle été déposée ? Au nom de quelle organisation ? Quel était son contenu ?
3. Si oui, pourquoi l'autorisation a-t-elle été délivrée ?
4. Si non, pourquoi n'y a-t-il à priori pas eu d'intervention sur le terrain lors de la constatation du non-respect des règles ? La police a-t-elle remarqué cet événement ou a-t-elle été informée de sa tenue ?
5. La Municipalité considère-t-elle qu'il soit possible d'organiser une manifestation religieuse de propagande sonorisée dans l'espace public ?
6. Y a-t-il eu des précédents analogues au présent cas ? Si oui lesquels et quel a été leur déroulé ?

7. La Municipalité peut-elle enfin nous garantir qu'à l'avenir les demandes de manifestation à caractère purement religieux dans l'espace public seront systématiquement refusées ?
8. La Municipalité s'est-elle renseignée à propos du contenu diffusé et relayé par l'organisateur-riche de la manifestation avant de lui délivrer une autorisation ?
9. En réponse à la résolution adoptée le février 2021 sur ce sujet (interpellation Gaillard), visant à prendre « *les mesures nécessaires pour prévenir et réprimer avec une attention particulière les pratique d'endoctrinement religieux sur le domaine public, en particulier lorsqu'elles visent les adolescents ou s'adressent en priorité à des publics vulnérables* », la Municipalité dit être prête à « *prendre les mesures nécessaires si elle devait y être amenée, en fonction des circonstances.* »ⁱⁱⁱ Les circonstances n'étaient-elles pas réunies dans le cas de l'événement objet de cette interpellation ?
10. La Municipalité ne constate-t-elle pas une contradiction entre les objectifs de sa politique LGBTQIA+ et le fait de délivrer une autorisation d'évangélisation dans l'espace public à une organisation qui défend des valeurs anti-LGBTQIA+ ?
11. Quelle est l'appréciation globale de la Municipalité concernant le développement à Lausanne de manifestations comportant des risques d'endoctrinement et d'abus financiers ?
12. N'est-il pas temps d'édicter des règles claires à ce propos concernant la mise à disposition des locaux appartenant à la Ville ou à des structures subventionnées par cette dernière ?
13. La Municipalité effectue-elle un suivi - à travers ses services de police et en collaboration avec le Canton - des dérives spirituelles pouvant mener à de l'embrigadement, des abus ou à tout autre situation relevant de la justice ?
14. La Municipalité peut-elle indiquer les démarches à suivre pour les personnes victimes de ces abus ? Y a-t-il au sein de la police municipale des agentes et agents formé-e-s spécifiquement sur ces enjeux complexes ?

 CENTRE EVANGELIQUE
POUR LE SALUT

CAMPAGNE
D'EVANGELISATION

Président
CHRIS
(Orateur I)

Apôtre
Chantal Masch
Munamwala
(Hôte)

Bishop
FRANCK
(Orateur I)

THEME

**PREPARONS-NOUS
POUR LE RETOUR
DU CHRIST**


Du 16 au 17 Août 2024
15h00 - 19h30


CONTACTES :
0766740453
0798719219
0787586157
0779884407


LIEU: PLACE CHAUDERON
LAUSANNE - SUISSE

Jésus-Christ est Seigneur

Lausanne, le 26.08.2024

Ilias Panchard

Prisca Morand



ⁱ <https://www.facebook.com/1218592644/videos/3956566767963080/>

ⁱⁱ <https://www.facebook.com/groups/816513312229134/>

ⁱⁱⁱ https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=62520